



Europe & Eau [øropeo]



**Coordination
EAU-Île-de-France**

Lorsqu'on parle de gestion de l'eau en Europe, on entend changement climatique, raréfaction des ressources, citoyenneté et financiarisation...

Concrètement, ça veut dire quoi ?

Ce panorama de l'eau en Europe nous invite à un tour d'horizon environnemental, politique et économique, pour mieux comprendre les enjeux et les tensions actuels autour de cette ressource essentielle.

Après la reconnaissance par l'Assemblée générale de l'ONU, en 2010, du droit à l'eau comme droit fondamental de l'être humain, les politiques européennes sont-elles à même de promouvoir le droit et l'accès à une eau saine et potable ?

L'attention portée aux questions de l'eau s'est considérablement accrue au cours de la dernière décennie. En 1999, le lancement du *Manifeste pour un Contrat mondial de l'Eau* a pointé du doigt les questions d'ordre global sur la gestion et la préservation des ressources en eau, créant des ponts entre eau et démocratie, les droits de l'homme, la justice, et un développement équitable. Aujourd'hui, plusieurs acteurs internationaux travaillent sur ces questions, tels que le réseau international <http://www.waterjustice.org>, ou, au niveau européen, <http://europeanwatermovement.wordpress.com>.

Le Forum alternatif mondial de l'Eau - FAME 2012 - a marqué une nouvelle étape dans l'organisation du mouvement pour l'eau bien commun.

Notamment en se concrétisant dans des campagnes et, à plus long terme, dans des structures communes, en particulier au niveau européen : l'initiative citoyenne européenne *L'eau est un droit humain* (voir plus loin) est portée par une plateforme syndicale, soutenue par des associations dont font partie la Coordination Eau Île-de-France et les partenaires européens engagés dans l'élaboration du Forum européen des Jeunes pour l'Eau - 2013.

<http://www.right2water.eu/fr/>

Le phénomène de financiarisation en cours de cette ressource impose en effet une réponse de la société civile, au sein de laquelle les générations se retrouvent.

Pour cela, il est nécessaire de comprendre les enjeux et les acteurs de cette gestion, de concevoir les possibilités d'actions et la mise en place de réseaux collaboratifs capables de porter la parole de la société civile au Parlement européen.

Plusieurs textes ont été émis depuis l'an 2000, date de la directive-cadre sur l'eau (voir encadré page suivante). Une nouvelle

étape s'est inscrite récemment quand, le 14 novembre 2012, la commission européenne rendait public le *Plan d'action pour la sauvegarde des ressources hydriques en Europe*, ou *Water Blueprint*, désormais document politique le plus important de l'Union Européenne en matière de politique de l'eau après la DCE de 2000.

Il reprend les principes inspirateurs, les normes et les moyens d'action proposés par la DCE. Un document conçu comme l'instrument clé pour jeter la base programmatique des choix de l'UE en ce qui concerne les enjeux de l'eau jusqu'en 2030.

la raréfaction des ressources en débat

L'analyse institutionnelle

L'Europe a connu quelques épisodes de sécheresse, suivies d'inondations ou autres déséquilibres hydrologiques, et on prévoit une augmentation de ceux-ci avec le changement climatique, nuisant aux activités humaines en général, agriculture, industrie... même dans des régions habituellement riches en eau.

Aujourd'hui la rareté des ressources définit la vision de l'eau.

Le changement climatique actuel joue sur le débit de l'eau : on prévoit d'ici 2050 une baisse de 30 % dans le débit d'étiage. L'AESN par exemple, nous explique Sarah Feuillette - de la Direction de la Cellule prospective de l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) -, va devoir démultiplier les efforts au niveau de l'assainissement pour y répondre, afin que la Seine ne devienne pas un égout à

ciel ouvert. Sans parler des infrastructures qui devront s'adapter, si le débit dans les tuyaux baisse, ceux-ci sont moins remplis et de nouveaux problèmes se présentent : la baisse de pression, les eaux stagnantes...

Cette « crise de l'eau » serait la conséquence, si l'on suit l'analyse décrite dans le *Blueprint*, d'un déséquilibre créé par la croissance de la population mondiale et, avec elle, l'augmentation de la pression de quantité et de qualité (pollution, etc.) opérée sur la ressource, les bouleversements hydrologiques liés au changement climatique,



et une mauvaise gestion économique de l'eau, dont le bas prix inciterait au gaspillage.

Cette analyse mène à la conclusion que pour faire face à ces problèmes la solution réside dans l'innovation technologique et le développement d'une « économie verte », durable, inscrite dans un processus d'économie mondialisée, où les flux et les échanges doivent savoir refléter la nouvelle valeur économique (industrielle, commerciale et financière) de l'eau. « La nature est une source de valeur importante au quotidien mais il n'en demeure pas moins qu'elle n'apparaît guère sur les marchés, échappe à la tarification et représente un défi pour l'évaluation. Nous sommes en train de nous apercevoir que cette absence d'évaluation constitue une cause sous-jacente de la dégradation observée des écosystèmes et de la perte de biodiversité », explique par exemple un rapport d'étape sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité publié par la Commission européenne.

> Téléchargeable sur > <http://bookshop.europa.eu/fr/-/economie-des-cosyst-mes-et-de-la-biodiversit-pbKH3008436/>

En 2009, on estime le bon état écologique de l'eau en Europe à 43 %

On pourrait atteindre 53 % du potentiel en 2015, soit une amélioration de 10 % en 6 ans (en sachant que les premiers objectifs sont généralement fixés en fonction de ce que l'on pense pouvoir atteindre le plus facilement, repoussant ainsi les difficultés à plus tard, nous fait remarquer Élisabeth Pagnac - du Bureau de la Biomasse et de

Lexique

> **Le bon état de l'eau** englobe le bon état écologique et le bon état chimique ; le bon état écologique varie s'il s'applique à un cours d'eau ou à une nappe ; pour un cours d'eau, le bon état écologique sera sous-divisé en bon état biologique et bon état physico-chimique ; pour les nappes, en bon état chimique et bon état quantitatif ;

Le bon état biologique se base sur des indices (faune et flore...) qui sont autant d'indicateurs et de descripteurs de qualité ; le bon état physico-chimique concerne les descripteurs de qualité de l'eau tels que la température, le ph, la quantité en oxygène, en nitrates... ces qualités qui ont un lien avec la vie de la rivière ; le bon état chimique concerne les substances comme les pesticides, hydrocarbures polycycliques, métaux lourds... qui viennent des activités humaines ;

Dans le cas des nappes, dont le bon état écologique se mesure en terme quantitatif et chimique, le bon état chimique se rapproche des normes appliquée à l'eau potable

> **Masse d'eau** : tout ou partie d'un fleuve, d'une rivière, nappe phréatique

l'Énergie -) ; et on estime que 15 % des masses d'eau européennes ne sont pas encore qualifiées (étude et bilan de leur état).

On constate dans l'ensemble des lacunes de surveillance des eaux souterraines, une assez grande méconnaissance de l'état de ces eaux, et une production intensive de données que l'on accumule sans forcément les traiter et les analyser ensuite...

Dans le cas des nappes d'eau, un délai de réaction de 20 à 30 ans est nécessaire



avant d'obtenir des résultats. C'est l'une des causes qui peuvent justifier une dérogation ; celle-ci peut être accordée pour certaines masses d'eau dans les cas de justification technique (on n'a pas la technique adéquate), naturelle (le milieu a un temps de réaction trop long), économique (coût disproportionné par rapport au bénéfice attendu), et dérogation d'objectifs moindres, quand on revoit ces derniers à la baisse.

Les dérogations sont obtenues en échange d'un engagement à améliorer la situation.

Or dans le cas des masses d'eau souterraines, les plans de gestion ont trop souvent accès à des dérogations ; des normes sont fixées, mais il y a énormément d'exceptions.

Et si l'on veut obtenir des résultats pour 2030, en tenant compte des délais de réaction, il faudrait s'y prendre dès à présent...

Directive-cadre européenne sur l'eau

Au niveau européen, explique Élisabeth Pagnac, une trentaine de directives traitent de l'eau : la directive sur les eaux de baignade (qualité de l'eau), la directive eau potable (qui s'attache à la qualité des eaux brutes pour la potabilisation)... Or une approche trop sectorielle fait obstacle à une gestion cohérente, qui nécessiterait une approche transversale et systémique, ajoute Sarah Feuillet, au croisement des différents domaines d'études et de compétences.

La directive-cadre sur l'eau, qui englobe toutes les directives précédentes, a ainsi permis de regrouper toutes ces directives, en les enrichissant - notamment en tenant compte des pollutions qui ne se voyaient pas à l'œil nu (substances chimiques, médicales, etc.), jusque là généralement ignorées - et en fixant des objectifs de bon état à atteindre selon des cycles imposés par un calendrier.

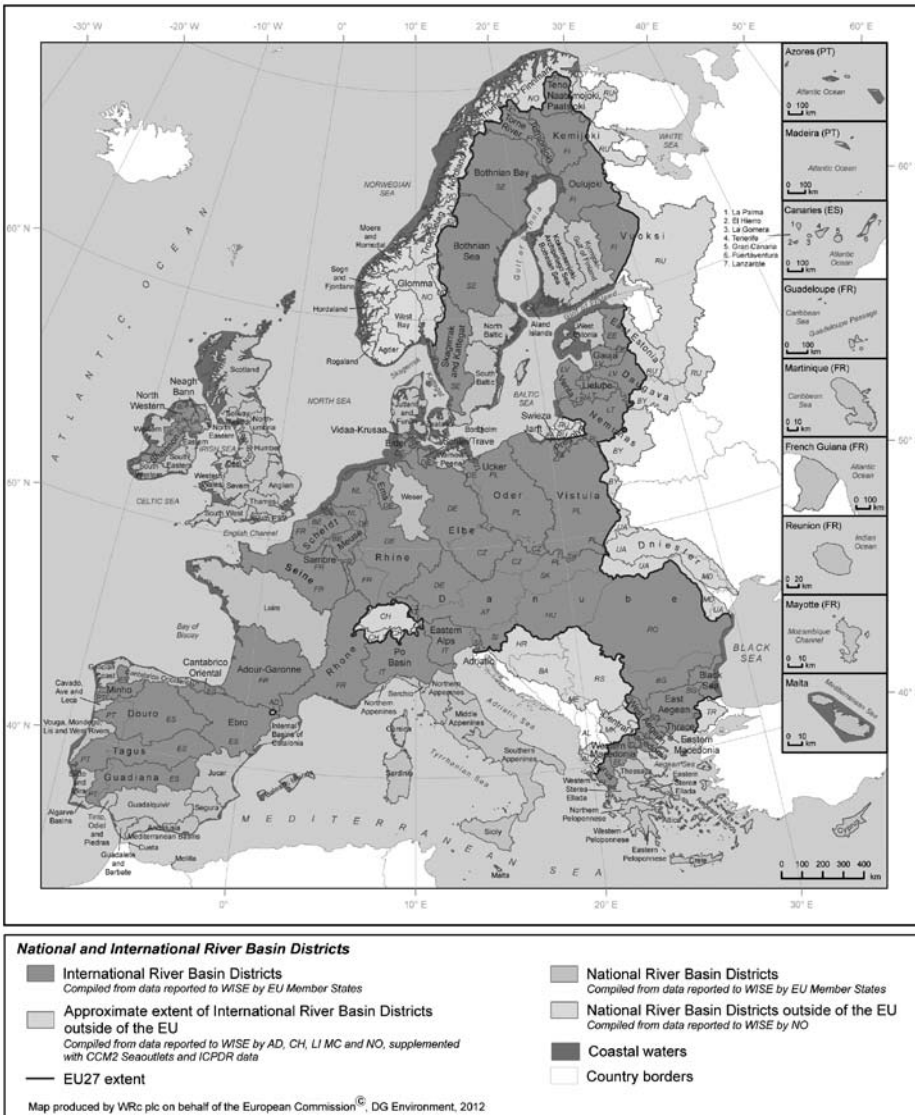
Pour parvenir à son objectif de bon état, la directive a posé un cadre de moyens : gestion par bassin hydrographique (comme c'est le cas en France depuis 1964 - voir sur notre site > <http://eau-iledefrance.fr/annuaire/qui-fait-quoi/>), mais aussi identification des masses d'eau et type de mesures à faire pour établir un bilan qualitatif et quantitatif des ressources.

> Présentation officielle de la Commission européenne et texte officiel DIRECTIVE 2000/60/CE_JO > à télécharger sur > <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32000L0060:FR:NOT>

D'un premier bilan de départ (médicore), découleront d'autres rapports d'étapes permettant de suivre l'évolution, si évolution il y a. La directive prévoit aussi une organisation par cycles : le premier cycle s'achèvera en 2015. Elle impose aussi le principe d'objectifs

de résultats, ainsi que les notions de délai, d'organisation (plan de gestion), la nécessité de participation du public (art. 14 DCE)...

La directive-cadre sur l'eau se distingue de la plupart des autres politiques européennes en cela qu'elle n'est pas qu'une directive de moyen, mais aussi de résultat. Souvent, les directives européennes demandent l'installation de moyens, mais ne veilleront pas à l'obtention d'un résultat. (Par exemple la DERU, directive des eaux résiduelles urbaines de 1995 (intégrée depuis dans la DCE) impose que les villes de plus de 50 000 habitants aient des stations d'épuration avec des normes définies, mais ne formule aucune exigence quant à la qualité d'eau obtenue.) Là, un objectif de bon état doit être atteint en 2015 : tous les États membres devront alors avoir des masses d'eau de bonne qualité.



Map of National and International River Basin Districts / version 29 october 2012
> téléchargeable sur http://ec.europa.eu/environment/water/waterframework/facts_figures/

Contre-expertise

Christian Legros – président de Belgaqua – pointe le fait qu’en confirmant le principe de pollueur-payeur dans le Blueprint, l’eau y est encore considérée comme une ressource et non comme un droit humain fondamental. Les pollueurs, en effet, ne sont pas limités autrement que par la contrainte économique. Ce faisant, ils évacuent la possibilité de mener d’autres

politiques plus contraignantes et efficaces pour lutter contre la pollution de l’eau.

Le ton est donné dès la première phrase de ce document, remarque Riccardo Petrella – président de l’IERPE – : « L’eau est essentielle à la vie humaine, à la nature et à l’économie ». Le Plan porte sur le bon état écologique des eaux, la gestion rationnelle (économique et financière) de l’eau, la vulnérabilité de l’Europe face aux inondations et aux sécheresses, la promotion de l’innovation technologique...

En janvier 2013, la fondation France Liberté a publié, avec *60 Millions de Consommateurs*, un bilan de l’opération transparence sur la qualité de l’eau en France, dont une carte des dérogations aux normes de qualité de l’eau. Ces informations leur avaient été transmises par le ministère de la Santé à partir de la base de données ARS-SISE Eaux datée de septembre 2012.

Plus d’un millier de dérogations étaient ainsi recensées à l’automne dernier. Ces dérogations sont demandées aux préfets par les communes, quand elles constatent un dépassement des normes [généralement lié à l’usage de pesticides] : ces communes peuvent ainsi distribuer pendant 3 ans de l’eau hors normes, en échange d’une promesse de faire les travaux nécessaires pour améliorer la situation. Ces dérogations sont renouvelables jusqu’à trois fois.

Notons que cette publication était la première sur ce sujet.

> Présentation officielle et document *Plan d’action pour la sauvegarde des ressources en eau de l’Europe*, à télécharger sur > <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CFLX:52012DC0673:EN:NOT>

> Article « La “nouvelle” politique européenne de l’eau », de Riccardo PETRELLA, *La Libre Belgique*, 23 décembre 2012

> <http://corporateeurope.org>

> <http://europeanwater.org/fr/actions/politique-de-l-eau>

Parmi les causes d’échec identifiées, le Blueprint pointe le manque de volonté politique des États membres à mettre en œuvre la DCE – de fait, les États s’impliquent de façon inégale dans la mise en œuvre de la directive, observe Christian Legros, président de Belgaqua : 21 membres seulement ont identifié leurs masses d’eau respectives, et cela représente un total de 80000 masses d’eau (Certains pays ne s’en sont pas du tout occupés.)

À cela s’ajoute le niveau trop faible d’investissement dans les « infrastructures vertes » ; l’état insuffisant et inadapté des connaissances des ressources hydriques, des flux, bilans hydriques, etc. dans toutes les phases du cycle de l’eau. D’où découle, dans ce document, une importance particulière portée à la recherche et à l’innovation technologique. Innovation technologique qui, bien souvent dans ce texte, apparaît comme corollaire du monde industriel et financier détenteur des savoirs technoscientifiques et managériaux nécessaires à celle-ci.

Ainsi la technologie, la finance privée et un nouveau système de prix de l’eau sont les éléments clés pour résoudre la crise, selon la logique économique du Blueprint. Du point de vue des responsables politiques et économiques, il y a urgence à mesurer le « coût » de l’eau, ainsi que le coût des services rendus par la nature, afin de mieux maîtriser le capital nature. Mais cette hypothèse s’appuie sur une croyance religieuse dans le marché, explique Riccardo Petrella.

> Rapport APRA, *Auditions publiques régionales sur l’eau*, de R. PETRELLA > www.ierpe.eu



la financiarisation de l'eau



Le monde de la finance s'intéresse de plus en plus à l'eau, nous dit André Abreu – chercheur et activiste du droit à l'eau – : la Citibank, Goldman Sachs et la Deutsche Bank rachètent massivement des filiales de Veolia; l'Asian Development Bank a racheté une usine d'embouteillage, et China Drink (fournisseur d'eau pour Coca-cola Chine) a été racheté par la Citibank...

Quand on analyse la géopolitique de l'eau au niveau européen, même dans les cas de délégation de service public, les marchés financiers possèdent une partie importante de la gestion de l'eau.

> <http://corporateeurope.org>

> & Voir sur eau-iledefrance.fr/documentation/europe/EYFW_CR-atelier-130413

> article « Négociations à l'ONU pour la conférence Rio+20: le droit à l'eau en danger ! », d'André ABEU, *Huffington Post France*, mars 2012,

Les enjeux économiques sont énormes sur le marché mondial de l'eau, qui comprend différents secteurs :

L'entrée dans les concessions de gestion et d'assainissement. Lorsqu'une entreprise, même de statut public, a en fait 49 % de son capital dans le marché financier, elle est gérée comme une institution financière, y compris *via* des fonds de pension.

Les water rights trading, ou commercialisation des droits de prélèvement d'eau. Aux États-Unis, un fermier peut exploiter son sous-sol aquifère en payant une redevance à l'État ; ces droits sont commercialisables. Or un aquifère peut rapporter cinq fois plus en étant vendu à des groupes qui font de la fracturation hydraulique plutôt qu'à des paysans qui cultivent la terre.

L'achat des compagnies ou structures de recherche et de technologies sur l'eau. Quand les multinationales possèdent les laboratoires de recherche, la liberté de celle-ci est très compromise... Et la recherche et la technologie sont, nous l'avons vu précédemment, des secteurs considérés comme essentiels pour la gestion de l'eau.

Le marché de l'eau embouteillée.

L'économie des écosystèmes et de la biodiversité – *The Economics of Ecosystems and Biodiversity* : ce concept de paiement pour les services environnementaux vise à étudier comment calculer la valeur d'une nappe phréatique pour une région, quel bénéfice génère une forêt en Amazonie... Une méthodologie est développée pour cela, créant des modèles mathématiques afin d'estimer la valeur financière d'un écosystème ou d'un aquifère. Si l'idée d'évaluation peut être bonne, celle de mettre un prix est dangereuse, souligne André Abreu : qui dit prix dit, à un moment ou à un autre, mise sur le marché.

Il y a aussi le principe d'évaluer la valeur d'un aquifère pour s'en servir de garantie bancaire pour un pays, une sorte de mise en hypothèque des nappes phréatiques. On passe alors de la vente des effets de la nature (comme la production du carbone ou de l'oxygène) à la vente de la nature elle-même.

Dans de nombreux rapports financiers l'eau est désignée comme le placement le plus stable, des chapitres entiers sont consacrés à son estimation marchande. Notons au passage que les problèmes de pollution et la rareté de la ressource y sont considérés comme des variables « intéressantes », puisqu'elles assurent une relative faiblesse de l'offre qui, en terme de spéculation, signifie profits. C'est déjà le cas pour la spéculation sur les denrées alimentaires.

<voir encadré>



Les directives européennes mettent en place des modèles de concurrence

C'est le cas dans le cadre de la directive sur l'Énergie (DC 97/02), dans les subventions à une agriculture productiviste (PAC), et dans le Blueprint, qui invite le monde des entreprises et de la finance à appliquer leurs techniques managériales à la gestion de l'eau.

Cette mise en concurrence se retrouve aussi au niveau des directives elles-mêmes, lorsque l'on voit que la directive Eau doit co-exister avec d'autres directives ou lois qui concernent l'eau indirectement. La gestion

de l'eau implique en effet celle de l'énergie, de l'agriculture, etc. qui engendrent une utilisation de l'eau dans des proportions énormes. En France, 60 % de l'eau potable est utilisée pour la culture du maïs, 15 % pour le refroidissement nucléaire... et moins de 5 % pour les usages domestiques.

Il peut y avoir de fortes incohérences entre les politiques

La directive Énergie en faveur des biocarburants, par exemple, a favorisé la culture intensive en région parisienne de blé et de colza, qui parsèment des surfaces énormes dans cette région, avec son lot de pesticides, etc. qui se retrouvent ensuite dans l'eau.

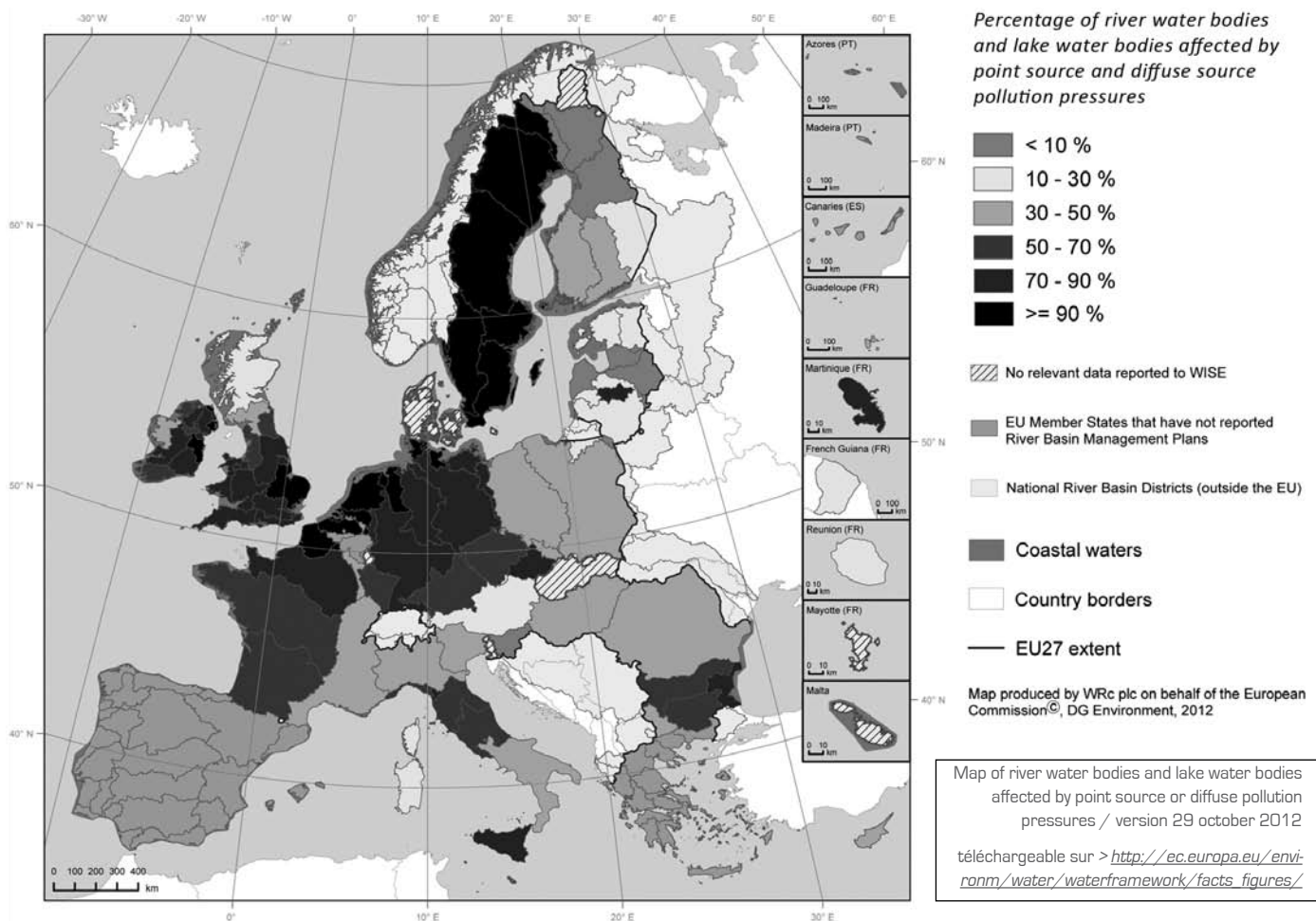
L'agriculture productiviste est à l'origine du taux élevé de nitrates dans l'eau dans de nombreuses régions de France.

Le phénomène de pollution par les algues vertes en Bretagne, remarque Sarah Feuillet, est directement lié au rejet de nitrates dans les rivières et les fleuves qui vont ensuite se jeter dans la mer. Il faudrait, pour y remédier, qu'il y ait dans les rivières au maximum entre 10 et 20 milligrammes de nitrates par litre d'eau, alors que le bon état, tel que le définit la directive, s'obtient

Campagne d'Oxfam France > Banques : La faim leur profite bien.

D'un côté, Oxfam France a mené une étude poussée des marchés spéculatifs sur les produits alimentaires dans lesquels des banques françaises s'impliquaient, en observant systématiquement les conséquences directes de ces spéculations sur les populations, d'une part avec la volatilité des prix qui empêchent les plus pauvres d'avoir accès à des denrées alimentaires de base, et d'autre part avec l'évolution du phénomène d'accaparement des terres qui accompagne cette spéculation. Parallèlement, Oxfam France a fait du lobbying en interpellant les pouvoirs publics et les banques sur ce sujet, en leur présentant leur étude et en leur demandant de s'engager à cesser leurs activités de spéculation sur les matières premières agricoles, en échange de quoi ils seraient présentés comme de bons exemples au lieu d'être publiquement dénoncés... Si les résultats ne sont pas encore satisfaisants, ils existent. Et cette étude a aussi permis de montrer qu'il y avait encore des banques qui refusaient de spéculer sur les aliments.

Pour en savoir plus
> www.oxfamfrance.org



en ayant jusqu'à 50 milligrammes de nitrates par litre d'eau.

Un contentieux est en cours au sujet de la directive nitrates.

La France est menacée de sanctions financières, face auxquelles des délais supplémentaires ont été négociés. Sarah Feuillette déplore que les représentants des agriculteurs, dans les comités de bassin, chambres de l'agriculture etc. ne fassent preuve d'aucune considération écologique. De fait, les politiques en faveur de l'agriculture ont toujours, historiquement, incité à produire en quantité. Aujourd'hui l'agriculture est essentiellement influencée par le marché et par les subventions.

Concrètement, nous dit Élisabeth Pagnac, l'action de la France face à ce contentieux consiste à redéfinir les zones vulnérables sur lesquelles porte le litige ; or, la tentation de tordre les limites des zones vulnérables pour sortir artificiellement du contentieux est très présente. Des programmes d'action ont été redéfinis, mais ils se heurtent à l'héritage historique des politiques agricoles, alors que c'est principalement dans ce domaine que des efforts sont à faire, et la situation perdue...

Le droit à la concurrence, l'une des politiques européennes fondatrices, porte une atteinte directe aux tentatives de sauvegarder les zones de captage saines : une col-

lectivité ne peut pas utiliser le prix de l'eau pour inciter les agriculteurs à développer une agriculture bio, ou même juste raisonnée, via l'instauration de tarifs incitatifs ou de primes à l'installation.

Alors que nous avons l'exemple de Munich, qui, depuis 15 ou 25 ans, a mis en place un système qui utilise une partie du prix de l'eau pour soutenir les agriculteurs qui font du *bio* + + (normes encore plus poussées que *bio*), note Sarah Feuillette. Les produits bio sont ensuite revendus dans la ville en précisant que leur culture assure la qualité de l'eau en ville (résultats vérifiés à la sortie des parcelles). C'est un système qui fait ses preuves, mais il ne pourrait pas être mis en place aujourd'hui : le droit à la concurrence interdit en effet de favoriser ceux qui sont sur une aire de captage, par rapport à ceux qui s'en trouvent plus éloignés. Certains considèrent qu'aujourd'hui Munich est hors

la loi. Et pourtant, dans la DCE, l'art. 7 demande que tous les captages soient gérés préventivement pour en limiter la pollution.

La citoyenneté

L'obligation de consultation publique est déclinée, dans chaque pays, selon les volontés politiques locales. Ainsi, en 2007, la France a décidé de coupler cette consultation sur les enjeux importants – souvent formulés de façon très simpliste et générale – avec une consultation sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, SDAGE – qui impliquait des approches beaucoup plus techniques – sans apporter la pédagogie nécessaire pour s'assurer de la réceptivité des personnes interrogées. La forme même de ce questionnaire n'incitait pas vraiment les gens à se sentir concernés ; de fait, relève Sarah

« Ça s'écrit *eau*, ça se lit *démocratie* ». Le 13 juin 2011, à l'occasion d'un référendum en Italie, 95 % des votants se sont exprimés en faveur de l'eau publique, et contre les profits sur ce bien commun. Ce référendum populaire est né de l'initiative des comités citoyens pour l'eau publique de toute l'Italie. La Constitution italienne prévoit que, pour proposer un référendum abrogatif, il est nécessaire de recueillir 500 000 signatures. En moins de trois mois, les comités citoyens, coordonnés depuis 2006 par le Forum italien des mouvements pour l'eau publique, en ont rassemblé plus de 1,4 million.

«Le plus dur n'était pas de convaincre les gens de voter oui pour l'eau publique, mais de les informer qu'il y avait un référendum et de faire en sorte qu'ils aillent voter», rappelle Raphaël Pepe, membre du comité référendaire pour l'eau bien commun. C'est dans les rues, les écoles, en organisant des conférences, des débats, des forums et des fêtes, que les comités citoyens ont fait campagne.

Feuillette, la seule information qui en soit ressortie est que les gens sont, majoritairement, sensibles aux questions de santé.

Le conseil scientifique de l'AESN préconise plutôt les consultations à l'échelle locale, sur deux jours (le week end par exemple), le premier consacré à la formation des personnes et le deuxième aux questions, après avoir posé une base de connaissances minimum. C'est ainsi que devrait se dérouler les exercices de participation citoyenne sur de tels sujets ; et/ou de cibler des questions incarnées, qui ont un sens dans le quotidien des gens (la rivière à côté de chez eux...).

Il serait intéressant de voir quels sont les centres d'intérêts des gens au sujet de l'eau, note Romain Ménage - chargé de projet sur la péniche *Alternat* - : pour trouver des idées de mobilisation, il faut tenir compte de ce qui touche les gens. Par exemple, les fleuves et les rivières : chargés d'imaginaire et d'une présence forte, ils appartiennent au domaine public fluvial. Mais les conditions économiques d'accès au fleuve tendent à faire de celui-ci un territoire réservé aux bateaux de touristes et au transport de marchandises. Or il y a plein de façons différentes de se représenter l'eau : l'aspect technique de sa gestion est essentiel, mais il

y a aussi l'aspect citoyen, culturel, artistique et historique, le rêve, etc. Pour se réapproprier le fleuve, il faut permettre à tous ces aspects d'exister.

En s'appuyant sur l'expérience du référendum ayant eu lieu en Italie en 2011 (voir encadré page précédente), Marco Iob - chargé des campagnes sur l'eau au CeVI -, conclue que la logique de privatisation va à l'encontre de la démocratie. elle induit la technocratisation, qui exclut : les citoyens des organes de décision. Voilà pourquoi la possibilité d'organiser des pétitions et des initiatives citoyennes européennes (ICE) doit nous permettre de reprendre le pouvoir sur la chose publique.

Mobilisation citoyenne. Les gens se sentent plus volontiers concernés à l'échelle locale. Pour les mobiliser, il faut ancrer les thématiques dans le local, puis les développer à plus grande échelle en les croisant, ont conclu les participants du EYFW lors de la dernière séance plénière : en Slovénie, il y a eu de nombreuses manifestations à Maribor, qui se sont ensuite diffusées dans d'autres communautés en Slovénie et même jusqu'en Croatie. S'il y a une contestation forte à l'échelle locale, cela peut se propager à l'échelle nationale, voire au-delà...



La situation de l'eau en Europe

est un sujet particulièrement sensible aujourd'hui, c'est pourquoi la société civile européenne veille avec attention aux évolutions en cours. Lorsque la troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne et Fond monétaire international) « offre » une aide financière à un pays qui accuse de lourds déficits publics, elle impose généralement toute une batterie de conditions, dont celle de privatiser les services publics, où figure en première ligne celui de l'eau.

Un collectif d'associations, organisations et syndicats ont interpellé la Commission européenne sur le fait que, lorsque celle-ci soutient la mise sur le marché des services de l'eau grecs, par exemple, elle viole son obligation de neutralité sur la question de gestion publique/privée des services de l'eau (art. 345 TFEU et art. 17 1 de la Directive 2006/123/EC sur les services au sein du marché unique).

De plus, affirmer que la privatisation améliore la qualité du service en réduisant la dette, poursuit la lettre ouverte adressée par ce

collectif aux membres du Parlement européen, revient à nier de nombreuses études faites sur ce sujet, ainsi que le retour à la municipalisation de l'eau de plusieurs villes européennes, qui y sont revenues après avoir cédé à la vague de privatisation des années 90, en connaissance de cause...

Vous pouvez retrouver l'intégralité de cet échange épistolaire sur eau-iledelfrance.fr/documentation/europe : courriers.pdf

Nous avons eu l'idée de la plateforme Source à Rio+20, nous explique Diana Tircomnicu - collectif EYES -, dans l'idée rassembler et d'enrichir une base d'informations accessibles à tous, une sorte d'accompagnement collaboratif et informatif.

<http://source4youth.wordpress.com>

Et il y a le projet de cartographie sociale de l'eau (avec les Petits Débrouillards), qui a pour but de mettre la question sociale au centre du dispositif : avec une cartographie nous pensons qu'il sera plus facile d'entrer dans les enjeux politiques et de se les approprier, car on visualise mieux les données.

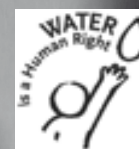
L'initiative citoyenne européenne est un nouvel instrument de démocratie participative qui existe en Europe depuis le 1^{er} avril 2012.

Par une ICE, des citoyens peuvent mettre une question au programme politique de la Commission européenne en rassemblant un million de signatures venant d'au moins sept États membres de l'Union européenne. La Commission veut donner ainsi aux citoyens un rôle plus actif dans le processus politique européen. L'ICE doit relever des compétences de la Commission européenne. Les prérogatives de la Commission européenne sont décrites dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), aussi appelé Traité de Lisbonne. L'ICE *L'eau est un droit humain* (voir ci-contre) se fonde sur l'art. 14 (sur les services d'intérêt général) et les art. 209 et 210 (sur la coopération au développement) du Traité.

La citoyenneté dans le Water Blueprint

La participation publique est présentée, dans la DCE, comme l'un des piliers de la gestion de l'eau ; dans le Water Blueprint, la formulation change et devient information publique et consultation non contraignante, se résumant généralement à l'expression d'une opinion du public, tandis que la partici-

I.C.E. L'eau et l'assainissement sont un droit humain !



L'eau est un bien public, pas une marchandise ! Nous invitons la Commission européenne à proposer une législation qui fasse du droit à l'eau

et à l'assainissement un droit humain au sens que lui donnent les Nations unies, et à promouvoir la fourniture d'eau et l'assainissement en tant que services publics essentiels pour tous. Le droit européen devrait exiger des gouvernements qu'ils garantissent et fournissent à tous les citoyens l'assainissement et de l'eau saine et potable en suffisance. Nous demandons instamment que :

1. Les institutions européennes et les États membres soient tenus de faire en sorte que tous les habitants jouissent du droit à l'eau et à l'assainissement.
2. L'approvisionnement en eau et la gestion des ressources hydriques ne soient pas soumis aux « règles du marché intérieur » et que les services des eaux soient exclus de la libéralisation.
3. L'Union européenne intensifie ses efforts pour réaliser l'accès universel à l'eau et à l'assainissement.

<http://www.right2water.eu/fr>



< Carte diffusée sur le réseau Waterjustice > consultable sur http://eau-iledefrance.fr/doc/wp-content/uploads/2013/04/eu_fire_sale-2013-smaller1.png

pation active des *stakeholders*, ou « parties prenantes », y est de plus en plus sollicitée.

La participation qui compte dans ce document, déplore Riccardo Petrella, est en effet celle de la gestion économique, dont ces parties prenantes sont les « représentants naturels » : il s'agit des institutions politiques, des organismes mixtes publics-privés, le monde des entreprises et de la finance, le monde académique et de la recherche (qui tend de plus en plus à être, si l'on n'y prend garde, sous l'emprise du monde de l'entreprise qui le finance en partie), et les ONG (dans la même situation que le monde de la recherche).

Le cas de l'eau est symptomatique de la « politique de rigueur » européenne, qui cherche avant tout à séduire les fonds spéculatifs ; l'eau cristallise cette velléité de privatisation

face à une société civile en demande de démocratie et de justice sociale.

Les liens qui existent entre les Etats européens sont purement économiques, déplore Gabriella Zanzanaini – représentante de Food and Water Watch en Europe –, mettant en exergue le manque de clarté et de solidarité à l'échelle européenne alors que la crise et l'austérité nous frappent tous.

Nous pouvons toutefois nous réjouir du communiqué du commissaire européen en charge du marché intérieur et des services, annonçant le 26 juin dernier l'exclusion des services de l'eau du cadre de la directive Concessions, actuellement en cours d'élaboration. Michel Barnier précise en effet qu'il a appuyé cette décision d'exclusion en réponse aux nombreuses voix européennes qui s'élevaient contre le risque d'une privatisation massive des services de

l'eau en Europe, notamment les 1,5 millions de signataires de l'initiative citoyenne européenne – ICE *L'eau est un droit humain*.

Aux dernières nouvelles, le lobby Aquafed – Fédération internationale des Opérateurs privés de Services d'Eau – s'insurgeait contre cette « mainmise des lobbys allemands opposés à l'amélioration de la transparence des services publics de l'eau ».

Voir sur eau-iledefrance.fr/documentation

> Mémo_M.Barnier.pdf

> communiqué_Aquafed.pdf

D'un côté, il y a un réel besoin d'information et de sensibilisation pour que les citoyens s'emparent de ces thématiques

En France, nous manquons de littérature sur l'eau et la financiarisation. Les études existent majoritairement en anglais et en italien. Nous avons besoin d'une production d'études de cas, de recherches pour avoir de quoi argumenter et défendre la notion de bien commun face aux problématiques économiques et politiques. Et il faudrait rendre cette littérature d'études accessible à tous, pas seulement aux experts, si nous voulons que les gens s'approprient ces informations, qu'elles soient participatives, collaboratives, et surtout pratiques...

De l'autre, le marché de l'eau n'est pas encore actif : c'est maintenant qu'il faut agir pour amorcer un retour à une économie raisonnée.

Il faut encore construire les modèles de prix, structurer le marché, rassurer les investisseurs...

Là, l'objectif sera de transformer les enjeux liés à la financiarisation de l'eau en campagne commune accessible à tous.



NOM, PRÉNOM

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

- Je souhaite adhérer à la Coordination Eau IdF
 Je souhaite faire un don à la Coordination Eau IdF

- Je souhaite recevoir la newsletter de la Coordination Eau IdF
 Je souhaite commander l'annuaire des associations pour l'eau en Ile-de-France, au tarif de 12 €

Adhésion 2013 : Étudiant, chômeur, précaire : 5 € ; autre individuel : 20 € ; association locale : à partir de 40 € ; association nationale/internationale : à partir de 100 €

Envoyer chèque et/ou bulletin d'inscription à : Coordination Eau Ile-de-France – 5, rue de la Révolution 93100 Montreuil

BULLETIN D'ADHÉSION 2013

site : <http://eau-iledefrance.fr> – Contact : coordination@eau-iledefrance.fr – tél. : 0982 31 73 84

Ce document a été élaboré à partir des comptes-rendus des ateliers relatifs au Forum européen des Jeunes pour l'Eau – *European Youth Forum for Water, EYFW* –, des ressources documentaires collectées à cette occasion et des documents mis en partage par les partenaires européens. Les comptes-rendus complets, newsletters et vidéos de cet événement, ainsi que l'ensemble des documents auxquels ce texte fait référence, sont consultables sur notre site : eau-iledefrance.fr/europe

« Nous, jeunes Européens, voulons construire un mouvement des jeunes européens pour l'eau, car nous considérons que nous avons notre mot à dire dans les processus décisionnaires des politiques européennes de l'eau.

- Nous pensons que la directive-cadre sur l'eau doit être appliquée à tous les États membres de l'Union européenne, sans exception ; ses principes doivent être enseignés dans les écoles et les universités, ainsi que dans l'ensemble de la société civile (institutions éducatives, administrations liées à l'eau, compagnies de gestion des eaux...);
- Nous préconisons la coopération au niveau des bassins versants, en définissant clairement les territoires géographiques et chaque niveau de responsabilité ;
- Nous préconisons de définir des paramètres de qualité de l'eau, selon le type de consommation qui en sera faite et avant son rejet dans la nature ; de faire des études continues sur l'utilisation de l'eau permettant d'en définir les usages et les gaspillages, afin d'établir des schémas pratiques pour minimiser les usages abusifs, incorrects, ou les gaspillages, ainsi que des modes de pénalisés pour y remédier ;
- Nous préconisons aussi la création d'espaces et de processus politiques propres aux citoyens et aux jeunes, où ceux-ci puissent exprimer leurs vues et prendre part aux prises de décisions ;

L'eau est source de vie, l'eau est un élément vital pour la nature et les écosystèmes, l'eau est un droit humain, l'eau est un droit pour tous les êtres vivants, l'eau n'est pas une marchandise, l'eau est un bien commun, social et culturel, l'eau est un patrimoine de l'humanité, le cycle de l'eau doit être préservé, l'eau ne devrait en aucun cas être gérée en recherchant le profit, les services de l'eau se doivent d'être publics.

- d'inclure un ensemble de bonnes pratiques dans la gestion de l'eau, et ce, concernant l'ensemble de son cycle [...]

Pour cela, nous proposons :

- d'encourager les villes à devenir des « communautés bleues* », afin de promouvoir la municipalisation de l'eau et l'échange public de connaissances et de bonnes pratiques entre les compagnies publiques de l'eau (partenariat public-public) ;
- de développer des fonds d'investissement pour les infrastructures publiques de l'eau et d'imposer la transparence dans les services de l'eau, notamment en créant une carte permettant de suivre l'évolution des services de l'eau – niveau de privatisation des sociétés, les termes de contrats et leurs dates d'expiration, prévisions budgétaires (investissements à court et long terme), profits, salaires, maintenance des structures... –, pour lesquels les compagnies doivent faire valider leurs contrats de concessions par le public – y compris contrats de sous-traitance [...]

Padova, 11-14 mai 2013

* Le projet *Communautés bleues* demande aux municipalités d'adopter un cadre communautaire sur l'eau en :

- > reconnaissant l'eau comme étant un droit de la personne ;
- > faisant la promotion de services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées financés et exploités par le secteur public, et lui appartenant ;
- > interdisant la vente d'eau embouteillée dans les établissements publics et lors d'événements municipaux.

<http://www.canadians.org/fr/content/guide-du-projet-communaut%C3%A9s-bleues>



« Le temps est un fleuve qui m'emporte, disait Borgés, et je suis ce fleuve. »

Un grand merci à tous qui ont participé à l'élaboration du forum, qui sont intervenus comme personnes ressources, et qui nous ont soutenus dans ce projet : **André Abreu** – chercheur et activiste du droit à l'eau –, **Gabriel Amard** – Régie des Eaux des Lacs de l'Essonne –, **Eloi Badia** – Engyneria sin Fronteras –, **Frédéric Benaza** – Comme Vous Émoi –, **Raffaella Bombi** – vice-recteur de l'Université d'Udine –, **le professeur Brilly** – Faculté d'ingénierie civile et de géodésie –, **Anna Brusarosco** – CeVI –, **Marie Chaumet** – Coordination Eau IdF –, **Fanny Courric** – Fondation France Libertés –, **Alexis David** – Régie des Eaux des Lacs de l'Essonne & PG –, **Sarah Feuillette** – Dir. De la Cellule prospective Évaluation AESN –, **Milo Fiasconaro** – directeur exécutif d'Acqua Publica Europea –, **Camille Herremans** – coordinatrice de Egeb asbl –, **Florence Higuët** – IERPE –, **Furio Honsell** – maire de Udine –, **Marco Iob** – CeVI –, **le laboratoire Isonzo** – processus participatif pour identifier des propositions communes sur la gestion transfrontalière du fleuve Isonzo –, **François Lebecq** – IERPE –, **Christian Legros** – président de Belgaqua & administrateur de l'IERPE –, **Sabrina Leskovšek** – Zavod Voluntariat –, **le Lycée technique de Tours-Fondettes**, **Adriana Marquisio** – membre de la Plataforma de Acuerdos Públicos Comunitarios (PAPC) –, **Romain Ménage** – péniche Alternat –, **Boris Morenas** – PG –, **Julie Morineau** – Coordination Eau IdF –, **Jean-Claude Oliva** – Coordination Eau IdF –, **Camila Olivera** – luttés pour l'eau à Cochabamba –, **Elisabeth Pagnac** – Bureau de la biomasse et de l'énergie, ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt –, **Riccardo Petrella** – président de l'IERPE –, **Urban Presker** – Zavod Voluntariat –, **Louis Rodriguez** – PG –, **Mathieu Scialino** – CeVI et NeoAteneo –, **Rene Suša** – Humanitas –, **Diana Tircomnicu** – collectif EYES –, **Maurizio Tondolo** – Coordinateur de l'Ecomusée de l'eau de Gemona –, **Paul Utmar** – WWF Friuli Venezia Giulia –, **Gabriella Zanzanini** – Food and Water Watch Europe –, **Julie Zarka** – Coordination Eau IdF.

Conception & réalisation > Julie Morineau, avec l'aimable participation de Michel Lamboley, pour la Coordination Eau IdF > 2013



Coordination
EAU-Île-de-France



Coordination Eau IdF • 5 rue de la Révolution, 93 100 Montreuil • tél. : 09 82 3173 84 • coordination@eau-iledefrance.fr • <http://eau-iledefrance.fr>